

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 1089

Le Maire informe l'assemblée que le poste de sténo-dactylographe, créé à mi-temps par délibération du 27 Février 1976 (récépissé 02827) approuvée le 19 mars 1976, s'avère insuffisant.

Il convient donc de remplacer cet emploi à mi-temps par le même emploi à temps complet en raison du prochain départ de Madame ROBERT, Commis titulaire, qui a demandé sa mise

en disponibilité pour deux ans, et dont le remplacement n'est pas prévu pour le moment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le poste de sténo-dactylographe, précédemment créé à mi-temps, est converti en temps complet à compter du 1er Décembre 1976.

Le tableau des effectifs est modifié dans ce sens (annexe 1 de la présente délibération).